

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



R-co Target 2024 High Yield

Cet OPCVM est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe

Code ISIN : FR0013269412 (Action C EUR)

Objectifs et politique d'investissement

La SICAV a pour objectif de gestion d'obtenir, sur toute la durée de placement recommandée, soit de la date de création de la SICAV jusqu'au 31 décembre 2024, un rendement annualisé net de frais de gestion supérieur à 2,98% pour l'action C EUR. Sa rentabilité sera le fruit à la fois de la valorisation des coupons courus des obligations présentes en portefeuille et du remboursement de ces obligations à échéance. L'objectif de gestion est fondé sur l'hypothèse d'une détention des actions de la SICAV sur toute la durée de placement recommandée et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de gestion à la date d'agrément de la SICAV par l'Autorité des marchés financiers. Ces hypothèses comprennent un risque de défaut couplé du taux de recouvrement d'un ou de plusieurs émetteurs présents en portefeuille et prennent en compte le coût éventuel de la couverture du risque de change. Si ce risque venait à se matérialiser de manière plus importante que prévu par ces hypothèses, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. Cet objectif ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance de la SICAV.

La SICAV n'a pas d'indicateur de référence. La stratégie d'investissement est une stratégie de portage (« buy and hold »). La SICAV conservera ses titres, sauf événements exceptionnels (comme un risque crédit jugé élevé par la société de gestion sur un émetteur ou un défaut), jusqu'à leur maturité. La composition du portefeuille de la SICAV se déroulera en 3 étapes : (i) une période de constitution du portefeuille d'environ six mois à compter du lancement de la SICAV au cours de laquelle le portefeuille sera composé de titres obligataires de maturité inférieure ou égale au 30 juin 2025 et de titres du marché monétaire, (ii) une période de détention (correspondant à la durée de placement recommandée) au cours de laquelle le portefeuille sera très majoritairement composé de ces titres obligataires de maturité inférieure ou égale au 30 juin 2025 et (iii) une période de monétisation à compter du 1er janvier 2025 au cours de laquelle les titres obligataires arrivant à maturité seront remplacés par des titres du marché monétaire. La SICAV investira entre 80% et 100% de l'actif net dans des obligations et autres titres de créances libellés dans toutes les devises des pays de l'OCDE, dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2024 sera inférieure ou égale à 6 mois (à savoir une maturité inférieure ou égale au 30 juin 2025), dont les obligations *callable* et *putable*, et 10% maximum de l'actif net en obligations convertibles. La SICAV pourra aussi investir jusqu'à 15% en titres subordonnés (Lower Tier 2 à l'exclusion des obligations «

Contingent Convertibles »). Les titres émis par des émetteurs privés pourront représenter jusqu'à 100% maximum de l'actif, dont 50% maximum d'émetteurs du secteur financier ; les titres émis par des entités publiques, supranationales ou des états pourront représenter jusqu'à 20% maximum de l'actif. Les titres pourront être de toute zone géographique, y compris de pays émergents, néanmoins les émissions de sociétés ayant leur siège social en dehors de l'OCDE sont limitées à 20% maximum de l'actif net. Les obligations seront de toute qualité de signature : jusqu'à 100 % maximum de l'actif net en titres spéculatifs, 20% maximum de l'actif net en titres notés Investment Grade (hors instruments du marchés monétaire), et 30 % maximum de l'actif net en titres non notés. Les notations considérées sont celles attribuées par les agences de notation ou jugées équivalentes par la société de gestion qui ne recourt pas de façon automatique aux agences de notation. La SICAV pourra investir 10% maximum de l'actif net en OPC et/ou titres du marché monétaire pour la gestion de sa trésorerie.

La SICAV pourra utiliser des instruments financiers à terme dans le cadre du pilotage de son exposition aux risques de crédit et de change. Les dérivés de crédit pourront être utilisés à des fins de couverture, dans la limite de 100% de l'actif. La sensibilité* globale du portefeuille au risque de taux, y compris via les instruments dérivés, sera comprise entre 0 et 7. Cette sensibilité* est amenée à diminuer à l'approche de l'échéance. La SICAV couvrira le risque de change contre sa devise de référence (l'Euro) par l'utilisation d'instruments dérivés, de sorte que l'exposition consolidée au risque de change ne dépasse pas 10% de l'actif net.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Cette catégorie d'action est fermée à toute nouvelle souscription à compter du 30 avril 2020. Centralisation des ordres de Rachat : Chaque jour à 12h00 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des rachats : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 7 ans après leur investissement.

* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Profil de risque et de rendement



• Le niveau de risque de cet OPCVM est de 4 (volatilité comprise entre 5% et 10%) et reflète principalement son positionnement sur le risque de crédit et les produits de taux dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2024 sera inférieure ou égale à 6 mois.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

• La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

• Risque de contrepartie : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

• Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	1,02%
--------------------------------------	-------

Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

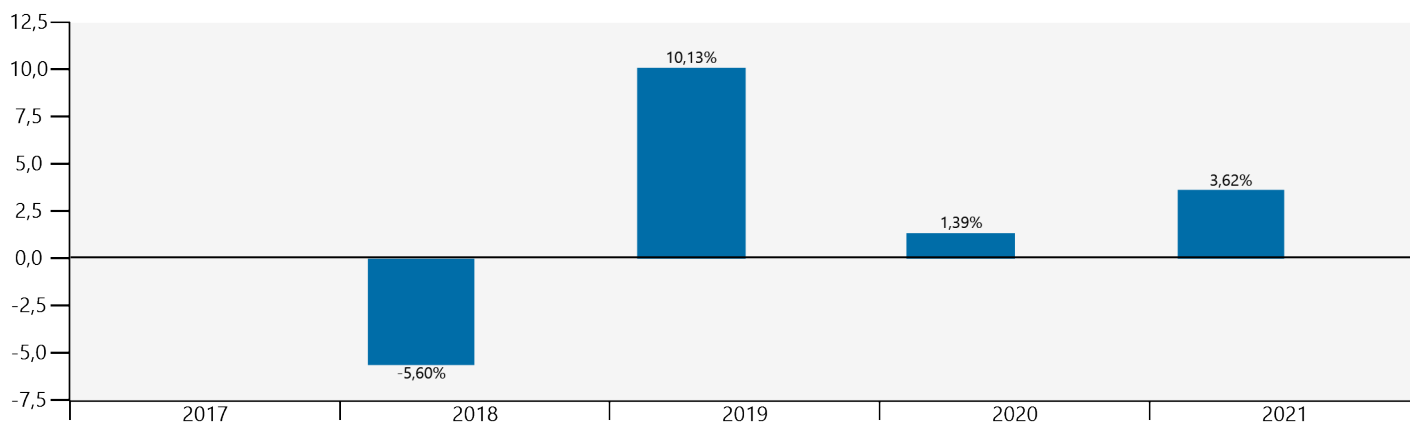
Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées

■ R-co Target 2024 High Yield C EUR



Cet OPCVM a été créé en 2017.

Les Actions « C EUR » ont été créées le 27/11/2017.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild Martin Maurel.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial
29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.eu.rothschildandco.com>.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM peut être constitué d'autres types d'actions. Vous trouverez plus d'informations sur ces actions dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet suivant : <https://am.eu.rothschildandco.com>.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet <https://am.eu.rothschildandco.com>. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.